



Le guide **Biodiversité & Quartiers**

Favorisons la nature de proximité





Sommaire

Comment utiliser ce guide ?	3
Introduction	4
1/ L'urbanisme, les quartiers, de quoi parle-t-on ?	5
1.1 • Quelques définitions pour mieux comprendre	5
2/ De la Biodiversité dans nos villes ?	7
2.1 • « Biodiversité urbaine » : un oxymore à fort potentiel ?	7
2.2 • Les activités humaines, principal facteur limitant la biodiversité en ville ?	8
2.3 • Pourquoi protéger la biodiversité ?	9
<i>Les biens et services rendus par l'écosystème</i>	9
<i>Les obligations juridiques</i>	10
<i>Pourquoi l'échelle du quartier ?</i>	10
2.3 • Comment concilier la nature et la ville ?	11
<i>Des outils pour s'informer et agir</i>	11



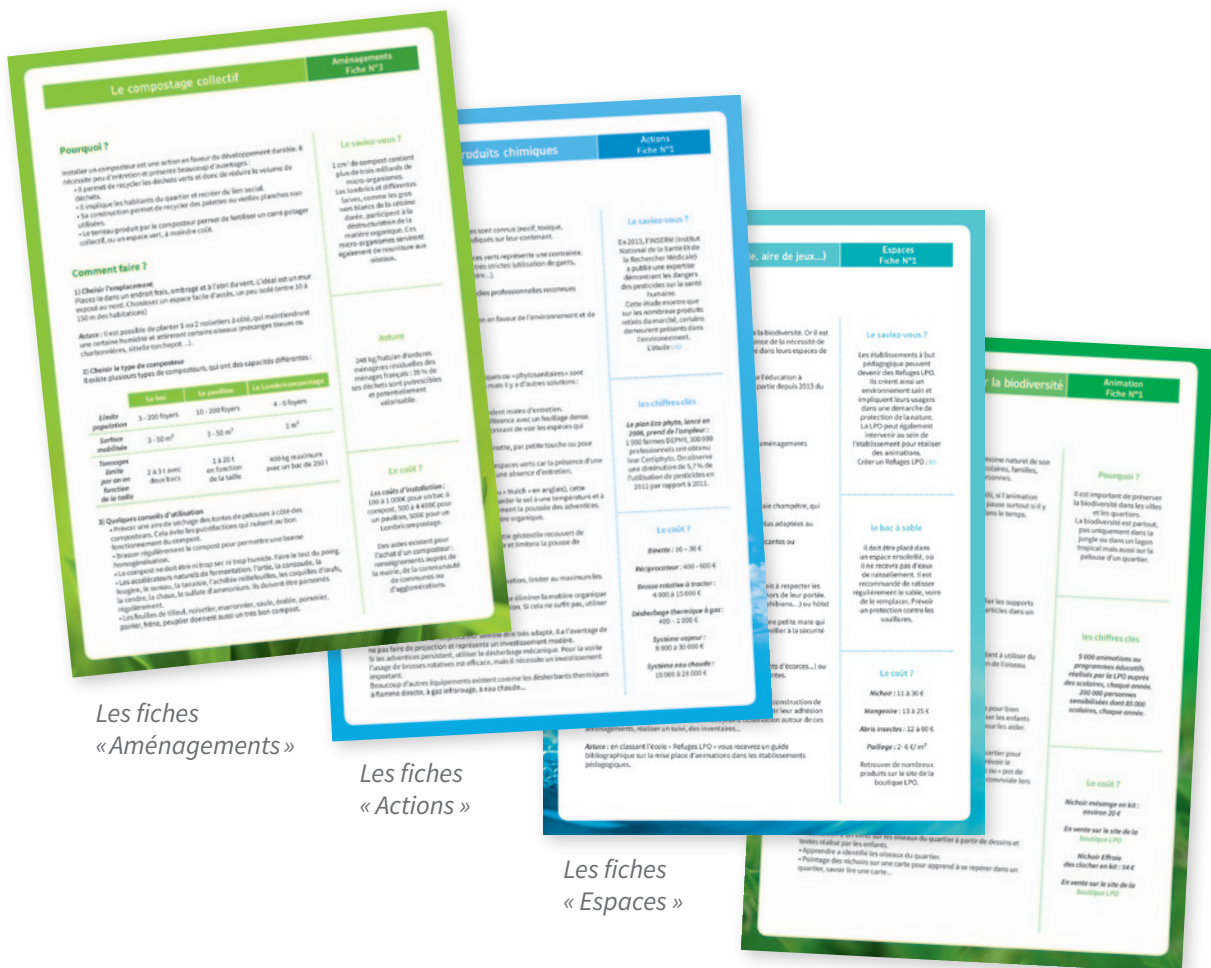
Comment utiliser ce guide ?

Ce guide s'adresse aux collectivités, aux aménageurs, aux élus, aux maisons, associations et comités de quartier ainsi que tous les autres acteurs qui participent à la mise en œuvre d'actions sur la vie d'un quartier.

Il a pour but de donner des outils et des conseils nécessaires à l'amélioration de la biodiversité à l'échelle d'un quartier. L'objectif n'est pas d'imposer une vision idéale d'un quartier mais de proposer des solutions techniques et concrètes pour améliorer la biodiversité dans les quartiers. Il s'agit là d'une approche complémentaire des outils existants comme le guide technique « Biodiversité & Bâti » réalisé par la LPO Isère et le CAUE Isère.

Ce document se compose de deux parties :

1. Un livret d'accompagnement : aborde et définit les notions de base et les différentes problématiques autour de la biodiversité de proximité.
2. Des fiches techniques : les Actions, Aménagements, Animations ou Espaces, réalisables concrètement au sein d'un quartier visant à améliorer la biodiversité de proximité.



Les fiches « Aménagements »

Les fiches « Actions »

Les fiches « Espaces »

Les fiches « Animations »



Introduction

L'augmentation de la population dans nos sociétés actuelles et l'étalement urbain ont favorisé la disparition des espaces naturels. Les modes de vie et de consommation modernes provoquent un impact inévitable sur la biodiversité. Ce constat, établi par les associations de protection de la nature, a permis la promulgation de lois visant à limiter les pollutions des différents milieux naturels ainsi que l'étalement urbain.

De l'échelle locale à l'échelle globale, les problèmes environnementaux se répondent et se croisent. Au cœur du quartier, il est possible de concentrer les forces des uns et des autres pour envisager un nouvel environnement de vie au quotidien. Que ce soit dans les écoles, chez les particuliers, dans un parc, sur un rond-point, etc. La prise en compte de la biodiversité dans les réflexions d'aménagement ainsi que les animations sont devenues incontournables.

A travers des conseils, des astuces techniques, ce guide permettra de mieux intégrer la biodiversité dans les quartiers. A l'attention des aménageurs, des élus, des maisons, associations et comités de quartier et plus largement du grand public, il vise à faire émerger une réflexion commune sur la nature qui nous entoure au quotidien.

Il ne s'agit en aucun cas d'alourdir la réflexion en imposant des démarches supplémentaires, mais d'apporter les éclairages utiles grâce aux retours d'expériences collectés à travers le programme Refuges LPO. L'objectif est de contribuer à une meilleure concertation entre les différents acteurs du territoire (aménageurs, élus, entreprises, habitants et enseignants) pour développer la biodiversité dans les quartiers et plus largement en ville.



Présentation de la LPO

Créée en 1912, avec plus de 45 000 adhérents, la LPO représente la 1^{ère} association française de protection de la nature en France. Le but de la LPO est de protéger la biodiversité à travers 3 grands axes :

- La protection des espèces
- La protection des espaces
- L'éducation à l'environnement

Véritable engagement militant et action phare de la LPO, le programme **Refuges LPO**, créé en 1921, constitue aujourd'hui le 1^{er} réseau d'espaces verts écologiques de France. Ce programme à destination des particuliers, établissements pédagogiques, collectivités, entreprises, propose différentes solutions permettant à chacun de s'engager dans une démarche éco-citoyenne de protection de la nature de proximité.

➔ La charte des Refuges

1. Créer des conditions propices pour l'installation de faune et de la flore sauvage
2. Renoncer aux produits chimiques
3. Réduire son impact sur l'environnement
4. Interdire la chasse

➔ La LPO anime et coordonne le réseau et accompagne chaque démarche en mettant à disposition de chaque membre du réseau Refuges LPO

- Un coordinateur local, interlocuteur privilégié sur le territoire local.
- Des documents ludiques et pédagogiques (guide, site web...) pour améliorer ses connaissances.
- L'aide de la cellule conseil Refuge LPO.
- Des rencontres, conférences, animations organisées par les structures LPO locales.

➔ Les espaces concernés

- Espaces verts entreprises.
- Jardins publics ou parcs, espaces communaux.
- Cours d'écoles, hopitaux, centres de loisirs.
- Jardins, balcons, terrasses.

Pour les collectivités et les entreprises, une expertise et un accompagnement sur mesure sont réalisés pour travailler en concertation avec tous les acteurs du projet. Pour les établissements pédagogiques, un livret pédagogique permet d'organiser rapidement des ateliers sur la protection de la nature.



L'urbanisme, les quartiers, de quoi parle-t-on ?

1.1 • Quelques définitions pour mieux comprendre

➔ Le mot « Urbanisme » est apparu au cours du XX^{ème} siècle, mais c'est un phénomène qui a presque toujours existé. Les villes ne se bâtissent pas au hasard, elles sont organisées, hiérarchisées et sont donc le fruit d'une réflexion de l'Homme.

« L'art d'aménager et d'organiser les agglomérations humaines ».

Définition du dictionnaire encyclopédique Larousse (1982-1985)

L'urbanisme est considéré par les uns comme une science, par les autres comme un art ou encore une technique. Plus généralement, l'urbanisme représente une action volontaire d'aménager un espace en recherchant le meilleur fonctionnement possible pour une amélioration des rapports sociaux.

➔ Le « Quartier » peut être considéré comme une partie de la ville, une sorte de subdivision à l'intérieur de la commune.

« Groupement de plusieurs îlots contigus à l'intérieur d'une même commune [...] La taille des quartiers est très variable. Elle doit respecter certaines normes de population une commune de 20 000 habitants n'est généralement pas découpée en plus de deux ou trois quartiers ».

Définition de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques)

Le quartier fait aussi appel à la représentation de chaque habitant concernant les espaces fréquentés au quotidien. Ces espaces n'auront pas obligatoirement les mêmes limites mais ils seront toujours identifiés par des critères qui les distinguent du reste de la ville.

« Fraction du territoire d'une ville, dotée d'une physionomie propre et caractérisée par des traits distinctifs lui conférant une certaine unité et une individualité ».

Définition de Choay et Merlin, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement (1987)



Ressources et contacts :

Plus d'informations sur l'urbanisme : Pierre Merlin, *L'urbanisme*, Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 9ème édition, 2010, 128 pages. Le site internet du Centre de Ressources Documentaires Aménagement Logement Nature. Le site internet de l'institut national de la statistique et des études économiques. Mieux connaître les éco-quartiers : le site internet du Ministère du logement et de l'égalité des territoires et le site internet des Eco-quartiers.

De la Biodiversité dans nos villes ?



2.1 • « Biodiversité urbaine » : un oxymore à fort potentiel ?

➔ Le terme de biodiversité provient de la contraction des mots « biologique » et « diversité », on peut donc le définir comme étant la diversité des êtres vivants. Plus précisément, il s'agit de l'ensemble des organismes vivants de toutes origines (terrestre, aquatique, marine...) ainsi que de toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, et d'autre part, entre ces organismes et leur milieu de vie.

Même si la nature et la ville semblent être deux notions que tout oppose, il existe bel et bien une biodiversité urbaine. La ville ne possède pas à priori tous les atouts nécessaires pour accueillir la faune et la flore sauvage : une température plus élevée, une luminosité quasi-permanente et des sols imperméables et déstructurés. Mais certaines espèces parviennent à s'adapter à cet environnement.

➔ L'étude du déplacement de la faune sauvage dans la ville a donné lieu à un concept visant à rendre l'environnement urbain moins hostile à la biodiversité.

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire pour les collectivités qui est issu du Grenelle de l'Environnement. Il vise à intégrer des continuités écologiques dans les projets d'aménagement afin de prendre en compte les déplacements des espèces. Cet outil aide également à articuler d'autres outils qui participent à la protection de la nature que sont les Parcs Nationaux, les Réserves Naturelles Nationales ou Régionales, les espaces Natura 2000... Ces derniers préservent plus spécifiquement des espèces ou espaces remarquables.

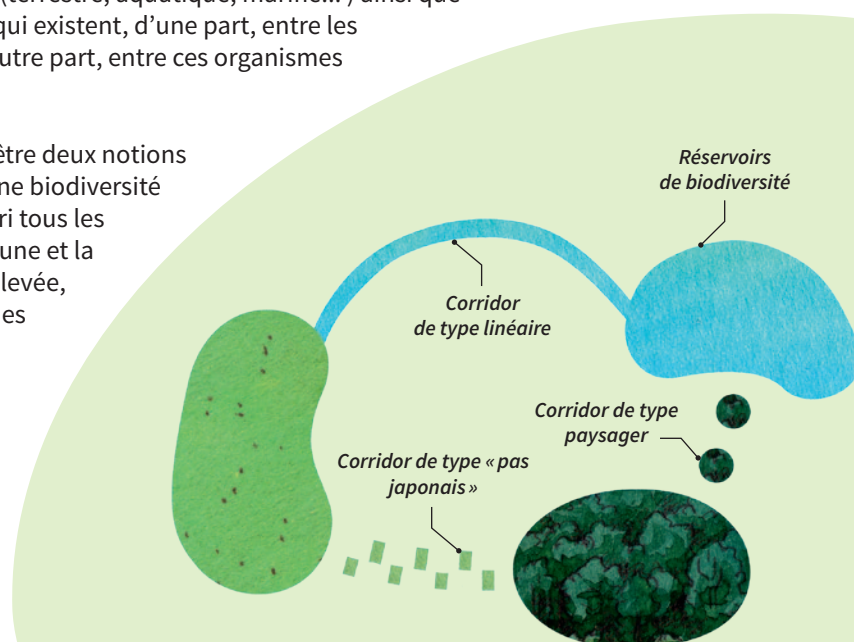


Schéma représentant une trame verte et bleue avec ses réservoirs de biodiversité et les différents types de corridors possibles. Les réservoirs de biodiversité sont des espaces où la biodiversité est particulièrement riche et bien représentée, les espèces (animales, végétales,...) y effectuent une partie ou tout leur cycle de vie. Les corridors écologiques sont les connexions entre des réservoirs, elles offrent aux espèces des conditions favorables à leurs déplacements et à leur cycle de vie. Plus d'informations sur la trame verte et bleue, en vidéo, [cliquer ici](#) !



Ressources et contacts :

Tout savoir sur la biodiversité : le dossier biodiversité du CNRS, le site internet du Ministère de l'écologie et du développement durable et de l'énergie, http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Biodiv_utile.pdf, La biodiversité à travers des exemples par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

Tout savoir sur la Trame Verte et Bleue : *Trame verte et bleue Questions Réponses* par la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature et de la direction de l'eau et de la biodiversité, le site internet de la trame verte et bleue, le site internet du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le dossier « Nature en ville » par le centre de ressources du développement territorial.

2.2 • Les activités humaines, principal facteur limitant la biodiversité en ville ?

L'utilisation massive des voitures, des bus, la pollution de l'air et de l'eau, représentent des dangers pour l'Homme, mais impactent également l'environnement et la biodiversité. Le tableau ci-dessous indique les effets provoqués par les différentes activités humaines :

Les activités humaines	Les conséquences sur l'environnement
Circulation de véhicules (voitures, trains, bus...)	Collisions animal / véhicule Pollution de l'air, du sol Réchauffement climatique...
L'étalement urbain Construction de voies de communications (routes, voies ferrées, autoroutes...)	Destruction des habitats Destruction importante de la flore sauvage Interruption des continuités écologiques Assèchement des nappes phréatiques...
Abatage systématique des arbres morts	Destruction des habitats des espèces Bouleversement de l'écosystème...
Utilisation de nouveaux matériaux pour la construction (crépi lisse, métal...)	Diminution de la possibilité de nicher pour certaines espèces (hirondelles...) Diminution du nombre d'abris contre les intempéries
Présence de surfaces vitrées sur les bâtiments	Première cause de détresse des oiseaux (chocs des oiseaux contre les surfaces vitrées)
Luminosité permanente	Perturbation des cycles naturels Désorientation des espèces migratrices Fragilisation des espèces d'insectes (qui sont attirés par la lumière)
Bruit ambiant de la ville (tondeuses, voitures, téléphones...)	Perturbation de la communication des oiseaux (modification des chants et des périodes de chants)
Installation de volets roulants	Limitation de la création de nids d'hirondelles
Animaux de compagnie	Prédation importante pour les petits mammifères, oiseaux...
Présence de poteaux creux	Piège pour les oiseaux et certains mammifères.

La prédation des chats

Le nombre de chats, en France, est estimé à près de 11 millions. A ce chiffre il faut ajouter le nombre toujours plus important de chats errants. C'est une espèce opportuniste, qui n'a pas de réelle préférence pour ses proies et chassera celles qui se présentent à elle. Le chat est carnivore : son régime alimentaire se constitue principalement de micromammifères (campagnols, mulots...) mais il aime aussi chasser des oiseaux. Il s'agira alors d'oisillons ou d'oiseaux en mues. Cette prédation a un impact important sur les populations. En effet, le chat capture en moyenne 5 à 6 oiseaux par an, ce qui peut représenter près de 55 millions d'oiseaux par an chassés par les chats. Pour limiter la prédation des chats, éviter de placer des niochirs et des mangeoires à proximité des buissons et mettre une double clochette sur son collier.



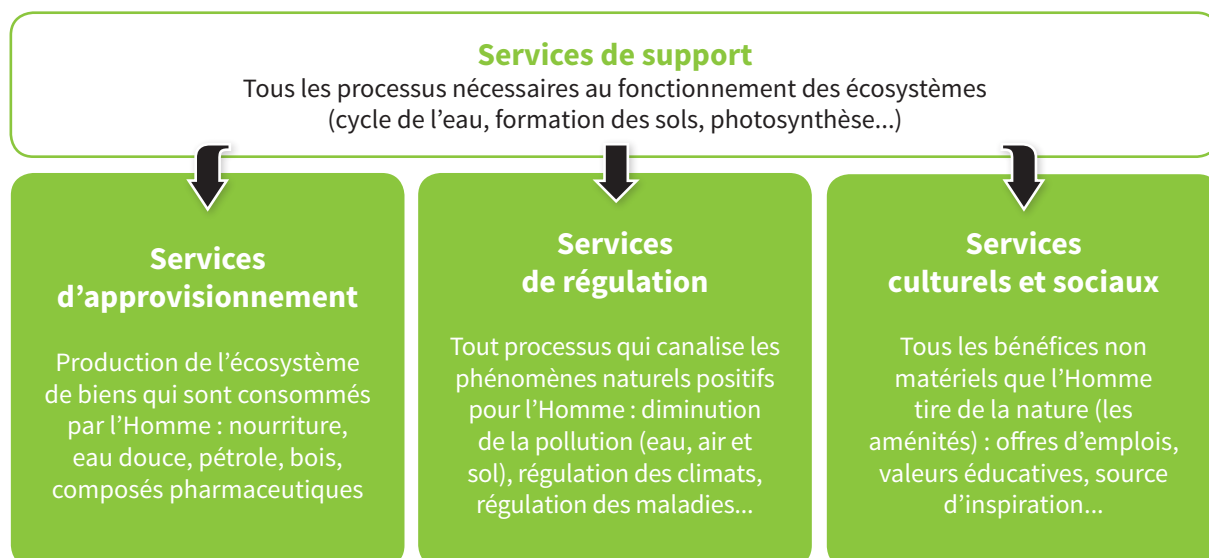
Ressources et contacts :

Le guide « Biodiversité et Bâti » de la LPO Isère et CAUE Isère sur les surfaces vitrées. [Article de l'American Bird Conservancy sur l'impact des chats en ville \(en anglais\)](#). [Le dossier Biodiversité du CNRS : introduction sur les impacts de l'homme sur la biodiversité](#). [Le site internet du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les émissions de gaz à effet de serre des transports](#). [Bruit urbain et faune sauvage Synthèse bibliographique par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement durables et la CETE de l'Est](#). [Plus d'informations sur l'étalement urbain : L'étalement urbain en France Synthèse documentaire par le Centre de ressource Documentaires Aménagement Logement Nature](#). [Le site internet du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'étalement urbain](#). [Synthèse Etalement urbain et politique climatique par la Direction générale de l'énergie et du climat](#). [Le dossier Biodiversité du CNRS sur l'empreinte écologique](#).

2.3 • Pourquoi protéger la biodiversité ?

Les biens et services rendus par l'écosystème

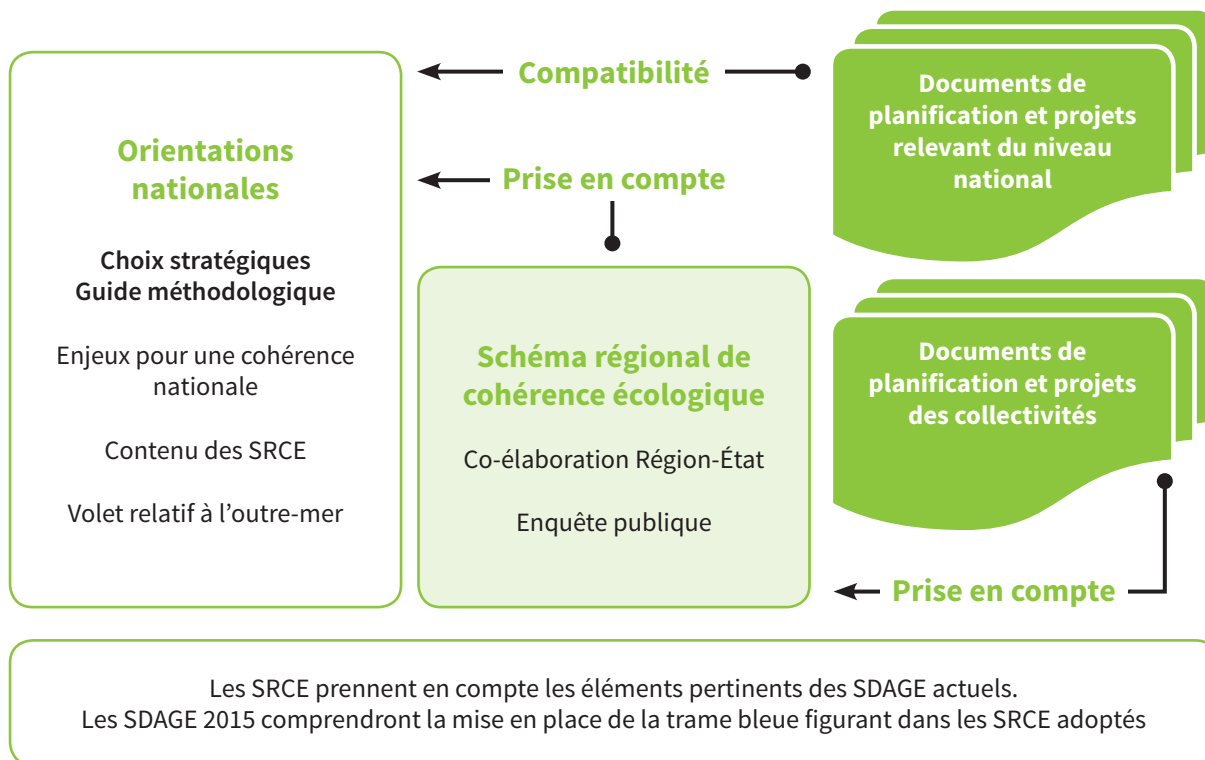
Si les activités humaines ont un impact indéniable sur la biodiversité, cette dernière rend un certain nombre de services à l'Homme : on les appelle les services éco systémiques. Ils définissent tous les bénéfices que l'Homme tire gratuitement de l'écosystème. Ils peuvent être classés de la manière suivante :



Parallèlement, des études scientifiques ont montré que la présence de nature en ville participerait à la diminution de la violence, à l'augmentation du sentiment de sécurité et participerait aussi au bien-être et à une meilleure perception de notre cadre de vie.

Les obligations juridiques

Le gouvernement français a mis en place, en 2009, la loi « Grenelle I » (Loi n° 2009-967 du 3 août 2009), qui est à l'origine de l'outil Trame verte et bleue. Depuis d'autres lois obligent sa prise en compte dans les logiques de territoires, comme la loi « Grenelle II » (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010). Celle-ci organise le dispositif T.V.B. sur trois niveaux :



Les continuités écologiques sont donc prises en compte dans les projets d'aménagement. Mais protéger l'environnement ne se limite pas à protéger le mouvement des espèces, c'est aussi protéger les milieux. En France, il existe de nombreuses lois qui visent à protéger l'eau, l'air, le sol afin de limiter leur pollution.

Pourquoi l'échelle du quartier ?

Désormais les interactions entre les milieux, les mouvements des espèces, les continuités écologiques sont prise en compte par les décideurs afin de mieux protéger notre environnement. La trame verte et bleue est d'ailleurs un parfait exemple de cette évolution des mentalités. Elles sont le fruit d'une réflexion au niveau national, elles sont ensuite déclinées au niveau régional puis au niveau local.

Alors pourquoi ce guide sur la biodiversité dans les quartiers ? C'est justement à cause de ce besoin d'intervention au niveau local car bien que la prise en compte générale de la nature soit extrêmement importante, il est tout aussi vital que la population soit sensibilisée et mobilisée dans cette démarche. Or la population est souvent perdue dans le réseau complexe des niveaux d'organisation (national, régional, départemental, intercommunal...) alors qu'un quartier est représentatif de l'environnement immédiat. Intervenir au niveau des quartiers permet de mieux toucher la population et d'avoir un impact plus important sur la protection de la biodiversité de proximité.

Ressources et contacts :

Plus d'informations sur les services éco-systémiques : le site internet de l'UICN sur les services écologiques en France et *Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France* par l'UICN.

Bienfaits du végétal en ville sur le bien-être et la santé humaine par Plantes & cité. Le site internet *Legifrance* pour avoir accès aux textes de lois français. *La Trame verte et bleue dans les plans locaux d'urbanisme*, guide méthodologique par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées.

2.3 Comment concilier la nature et la ville ?

Des outils pour s'informer

Dans le cadre de projets d'aménagement, les associations de protection de la nature, comme la LPO, accompagnent les élus pour une meilleure prise en compte de la biodiversité en impliquant chaque acteur dans une réflexion globale sur la biodiversité de proximité (voir introduction du guide). Le programme Refuges LPO est un outil qui peut être utile pour aménager l'espace, sensibiliser les habitants et valoriser la démarche en faveur de la biodiversité.

Pour les entreprises et les collectivités souhaitant mieux connaître leur territoire, la LPO, à travers notamment la démarche Refuge, réalise des inventaires faunistiques, floristiques, herpétologiques, ornithologiques, paysagers, diagnostics bâti... mais aussi des inventaires communaux, qui aident à l'identification des zones de trame verte et bleue. La LPO rédige également des plans de gestion complets, qui permettent d'avoir un diagnostic précis d'un espace et de l'aménager pour améliorer la biodiversité. Sur demande, la LPO crée des sentiers pédagogiques, composés de panneaux didactiques, sur des thèmes riches et variés (espèces faune, flore présentes sur le site, aménagements, etc.).

Dans un même temps, la LPO intervient dans les écoles pour sensibiliser le jeune public à la nature de proximité. Elle a d'ailleurs mis en place, en partenariat avec le Rectorat de Poitiers, un programme d'enseignement « Apprendre et connaître la Nature sur mes lieux de vie » qui se compose de sept séquences pédagogiques.

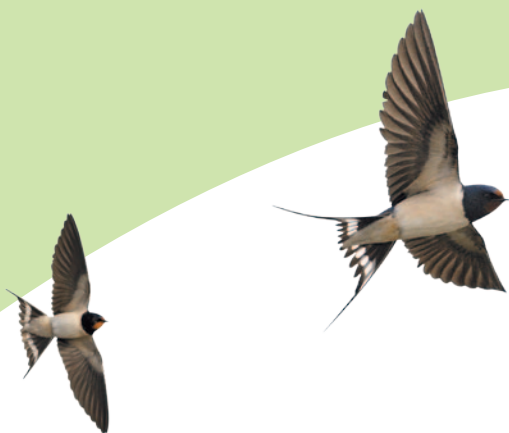
La LPO dispose de nombreux **outils pédagogiques** qui permettent à chacun, quel que soit son niveau, d'améliorer ses connaissances sur la nature, comme le jeu en ligne **[oizo]lympique**. Il existe également des mallettes et des dossiers pédagogiques, des expositions sur des thèmes variés, des diaporamas, les revues **Oiseau Magazine**, **Oiseau Magazine Junior**...

Des enquêtes participatives aussi sont menées en partenariat avec le Museum National d'Histoire Naturelle pour le suivi de certaines espèces. Elles permettent à tous de saisir des observations et de participer à améliorer la connaissance des populations d'espèces :

- L'observatoire « Oiseaux des Jardins » : <http://www.oiseauxdesjardins.fr/>
- Base de données « faune » : <http://www.ornitho.fr/> enquête participative pour recenser toutes les espèces observées.

Des animations dans des établissements à but pédagogique, des ateliers, des **séjours nature**, des **sorties terrain**, etc. peuvent également être organisés afin de sensibiliser tous les publics à la protection de l'environnement ou simplement pour le plaisir.





www.lpo.fr

Ce guide a bénéficié du soutien financier de :



Le programme Refuges LPO est soutenu par :



LPO • CS 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX • Tél. 05 46 82 12 34 • lpo@lpo.fr

Rédaction : MACAIRE Nicolas, RAYNAUD Célia.
Relecture : BERENS Stéphanie, BROQUEREAU Kevin, BURNEL Roxane et MACAIRE Nicolas.
Mise en page : Service Éditions n° ED1406005AB © LPO 2014



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ